

Règlement intérieur

I. Dispositions générales

-La Médiathèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

-L'accès à la Médiathèque et la consultation sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits.

-Les responsables sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources de la Médiathèque.

-Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, ou pour les mineurs de leurs parents ou tuteurs légaux.

-Les documents multimédias ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou des projections à caractère individuel ou familial. La reproduction et la diffusion de ces enregistrements sont formellement interdites. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires. La ville de Basse-Ham dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

II. Prêts et inscriptions

-Pour s'inscrire à la Médiathèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et acquitter un **abonnement dont le montant est précisé en annexe**. Il reçoit alors une carte d'emprunteur valable un an à partir de la date d'inscription.

Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé à la Médiathèque.

-Les abonnés de moins de 16 ans doivent être munis d'une autorisation écrite signée de leurs parents ou tuteurs légaux et la carte d'identité des parents.

-La nature et le nombre de documents qu'il est possible d'emprunter avec une carte d'emprunteur, ainsi que la durée du prêt sont précisés en annexe. Les ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies,...) et le dernier numéro de chaque périodique sont exclus du prêt mais peuvent être consultés sur place.

III. Recommandations et interdictions

-Il est demandé aux utilisateurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.

-En cas de retard dans la restitution des documents, la Médiathèque prend toutes les dispositions utiles pour en assurer le retour (lettre de rappel, amendes, ...)

-Les documents écrits non restitués ou détériorés doivent être remplacés ou remboursés de la valeur du neuf, sans condition, par l'emprunteur.

-Les documents multimédias devront être remboursés et non échangés : ceux-ci étant soumis aux droits d'auteur, le tarif pratiqué par nos fournisseurs agréés pour les bibliothèques est supérieur au tarif public pratiqué. (Exemple: DVD prix pratiqué 20€, DVD prix pour les bibliothèques 50€)

-Il est strictement interdit de fumer, manger ou boire dans les locaux de la Médiathèque.

- L'ordre et le calme sont de rigueur dans la Médiathèque.

-Les usagers restent responsables de leurs effets personnels à l'intérieur des locaux. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol.

-Les enfants accompagnés ou non, sont sous la responsabilité de leurs parents. Ni la ville ni le personnel ne peuvent être tenus pour responsable en cas d'accident. Les enfants de moins de 6 ans non accompagnés ne seront pas admis dans les locaux de la Médiathèque.

III. Application :

-Tout usager de la Médiathèque s'engage à se conformer au présent règlement.

-Une annexe révisée chaque année précise les horaires, le montant des abonnements, le régime des droits et de la durée au prêt, ainsi que le montant des pénalités de retard.

-Une infraction grave ou des négligences répétées peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la Médiathèque.

-En cas de détériorations répétées l'usager peut perdre son droit au prêt de manière provisoire ou définitive.

-Les responsables de la Médiathèque sont chargés de la communication aux lecteurs et de l'exécution du présent règlement. Un exemplaire est affiché en permanence à l'entrée des locaux à l'usage du public.

ANNEXE

La Médiathèque est ouverte le :

Mardi : 16h - 20h

Mercredi : 10h30 - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 16h - 18h

Vendredi : 16h - 18h

Samedi : 10h30 - 12h et 14h - 17h

Tarifs :

Gratuit pour les moins de 18 ans

15 € / an pour les habitants de la commune

20€ / an pour les extérieurs de la commune

Le prêt ouvre droit pour une durée d'un mois:

pour les enfants –18 ans :

10 livres ou périodiques + 2 livre CD (dont 4 nouveautés)

pour les adultes :

10 livres ou périodiques + 6 DVD + 6 CD + 2 partitions
(dont 4 nouveautés)

Sur simple demande la durée du prêt des livres pourra exceptionnellement être prolongée une seule fois pour une durée d'un mois.

Pénalités de retard

Des pénalités seront dues suite à des retards de retour et à la perte de la carte d'abonnement.